



Date limite de retour de votre dossier :  
**le 7 juillet 2019**

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES MUNICIPALES 2019/2020  
DOSSIER D'INSCRIPTION

**INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES  
RENTREE SCOLAIRE 2019/2020**

Mesdames, Messieurs, Chers Parents,

Afin de faciliter vos démarches administratives pour inscrire votre enfant aux activités proposées par le Service Education, nous avons retravaillé notre dossier d'inscription.

Une fois ce dossier complété, vous n'aurez plus à le remplir jusqu'à la fin de scolarité de votre enfant en école élémentaire. La reconduction de son inscription se fera automatiquement, vous n'aurez qu'un coupon à nous retourner pour confirmer le renouvellement en joignant les documents nécessaires (avis d'imposition en cours...).

Ce dossier permettra également un allègement des démarches pour vos inscriptions aux accueils extrascolaires.

**Avant de procéder à l'inscription de votre enfant, il est important que vous preniez connaissance des horaires pour la rentrée scolaire 2019/2020, des modalités d'inscription et de facturation de ces différents services. Pour les familles séparées, les deux parents doivent faire chacun leur dossier.**

Après lecture du règlement intérieur, un dossier par famille devra être déposé **COMPLET** auprès des agents d'accueil de :

La Maison de la Solidarité et de l'Education (MSE)	Mairie Accueil	Mairie de Quartier
30 rue de Sézanne	8 place Bernard Stasi	1 avenue de Middelkerke
03.26.53.37.73	03.26.53.37.50	03.26.55.76.60
ou scanné et adressé à <a href="mailto:education@ville-epernay.fr">education@ville-epernay.fr</a>		

Vous avez jusqu'au 7 juillet 2019 pour effectuer ces démarches.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et retardera l'inscription de votre enfant aux différents temps périscolaires.

**Tout enfant inscrit hors délai ne pourra fréquenter les activités qu'à partir du 9 septembre 2019.**



**Pièces à renseigner et à retourner**

**Pour l'inscription administrative :**

- Fiche foyer (une par famille)
- Fiche enfant (une par enfant scolarisé)
- Photocopie des vaccins (carnet de santé)
- Jugement de divorce établissant les droits de résidence
- Justificatif de domicile

**Pour la facturation, fournir les revenus de tous les membres du foyer :**

- Avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 / revenus agricoles ou viticoles
- Pensions alimentaires
- Attestation Pôle Emploi
- RSA / Allocations familiales (notification de paiement du dernier mois)
- Taxe foncière ou professionnelle sparnacienne pour les personnes habitant à l'extérieur

**Aucun justificatif de ressources à fournir pour les personnes au tarif maximum ou les personnes n'habitant pas Epernay.**

- RIB pour toute demande de prélèvement automatique